

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Retiré

AMENDEMENT

N° AC6

présenté par

Mme Sommaruga, M. Durand, Mme Sandrine Doucet, Mme Tolmont, M. Le Roch,
Mme Bourguignon, Mme Bouillé, Mme Lousteau, M. Féron, M. Allossery,
Mme Françoise Dumas, M. Travert, Mme Fournier-Armand, M. Belot, Mme Corre,
M. William Dumas, M. Vlody, M. Bréhier, M. Ménard et Mme Martinel

ARTICLE 12

Compléter l'alinéa 8 par les mots suivants :

«, en s'appuyant sur les CIO et les SUIO. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les CIO et les SUIO doivent être considérés comme les services de l'Etat qui animent cette politique d'orientation, ils sont, à cet égard, incontournables à sa mise en œuvre.